

VILLE de ROYAN

Séance du 11 Décembre 1962

OBJET :

Subvention exceptionnelle
à l'U.N.A.D.I.F.

62117

Le onze Décembre mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Décembre 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, MONGRAND, GUILLAUD, POUGET, PONTANILLE, ETCHEBER, NARTEAU, BUJARD, GALLAND.

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. BERLAND par M. FONTANILLE
M. FLAHAUT par Me BRENUSSEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date du 20 Octobre 1962, M. le Vice-Président de l'U.N.A.D.I.F. Président de l'A.D.I.F. de la Charente-Maritime a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 1962

Le Conseil Municipal

Vu la lettre en date du 20 Octobre 1962 de M. le Vice-Président de l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 7 Décembre 1962

décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 NF à l'UNADIF

- que la dépense sera imputée sur le chapitre " Dépenses Imprévues " du budget 1962

./.

- que le versement sera effectué à M. le Trésorier de l'U.N.A.D.I.F.
compte 57.38 Crédit de l'Ouest à La Rochelle.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé à MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le 21 DEC 1962
Le Sous-Préfet,

